

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME DOUZIÈME

1895

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
G. MASSON, LIBRAIRE
20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1894

PRÉSENTATION

M. Lacassagne offre à la Société quatre thèses faites à son laboratoire :

- 1° Le cerveau des criminels, par M. le Dr Genod.
- 2° Criminalité et médecine judiciaire dans l'Inde anglaise, par M. le Dr Hotchkiss.
- 3° Essais sur le langage intérieur, par M. le Dr Saint-Paul.
- 4° Psychologie des premiers Césars, par M. le Dr Beaujeu.

COMMUNICATIONS

DEUX CAS DE DIFFORMITÉS DES DOIGTS

PAR LE DR ETIENNE ROLLET

J'ai l'honneur de présenter à la Société des photographies représentant les pieds et les mains d'un nègre tunisien, qui est entré à l'Antiquaille pour faire traiter une affection cutanée dont il est atteint. Les mains ont chacune six doigts (fig. 1); ses pieds l'un six orteils et l'autre sept (fig. 2), comme on peut en juger d'après les photographies et l'observation que nous publions.

Il s'agit dans ce cas de doigts surnuméraires cubitiaux, d'un petit orteil surnuméraire et de gros orteils bitides. Ce sujet a donc de la polydactylie et de la syndactylie.

Les observations semblables ne sont pas très rares. Les anciens avaient déjà observé la multiplicité des doigts. On lit dans l'Ancien Testament qu'un guerrier avait six doigts aux mains et aux pieds, Pline le Naturaliste parle de deux sœurs dont les mains avaient chacune six doigts et il est souvent question chez les Romains des sexdigitaires.

¹ Photographies faites par le Dr Cuilleret, chef de clinique de la Faculté à l'Antiquaille.

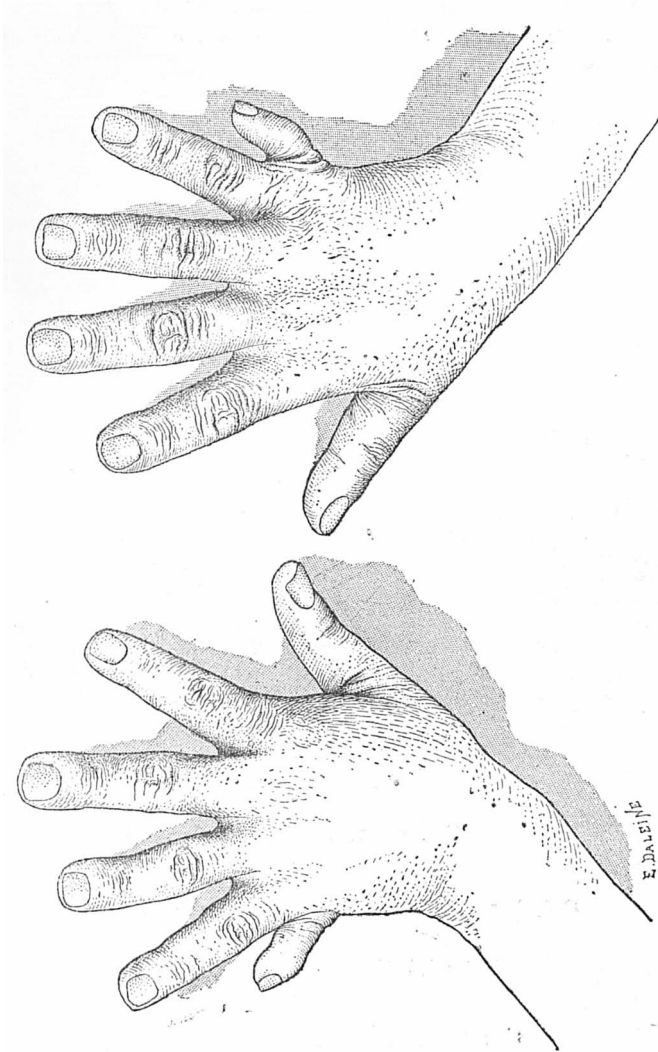


FIG. 1.

Cette intéressante question des difformités des doigts a été très bien discutée par M. Fort (thèse d'agrégation, 1869) et par M. Polaillon (*Diction. de Dechambre*, 1884). Quoiqu'il en soit nous considérons comme curieuse l'observation suivante :

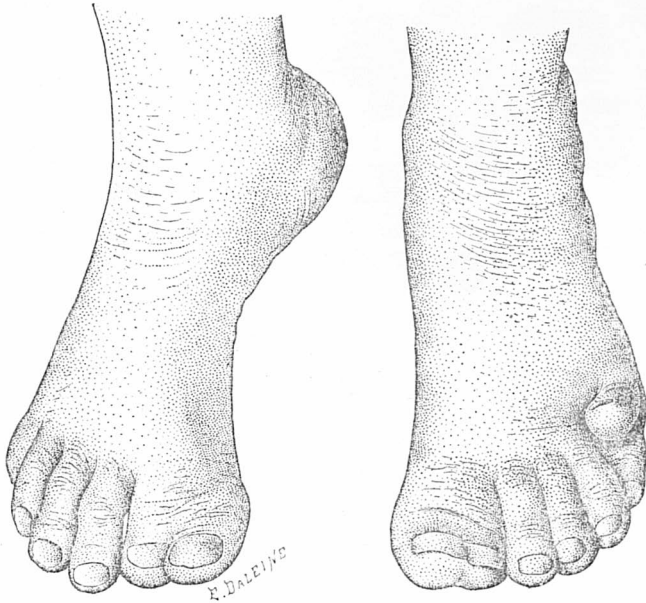


FIG. 2.

OBSERVATION I (INÉDITE)

Polydactylie et syndactylie chez un nègre.

Mohamed ben Ali, né à Kairouan (Tunisie); nègre âgé de dix-sept ans, entré dans le service de M. Cordier, à l'Antiquaille, le 10 février 1893; atteint de gale.

Doigt cubital surnuméraire se détachant du cinquième métacarpien à l'union du 1/3 inférieur et du 1/3 moyen. A ce niveau, articulation lâche, permettant des mouvements en tous sens à ce

doigt. Le doigt a 5 centimètres de longueur, il est composé de trois phalanges, mais le malade ne peut ni le fléchir ni l'étendre comme ses autres doigts. La difformité est semblable aux deux mains.

Aux pieds : du côté droit le gros orteil est légèrement bifide à son extrémité. Il est composé de deux orteils réunis. Ces deux orteils comprennent chacun un squelette phalangien séparé; il y a deux ongles nettement délimités. Il existe donc une syndactylie. Ces deux orteils réunis par une même enveloppe cutanée s'articulent avec une tête métacarpienne très grosse. Du côté gauche même difformité, mais en outre petit orteil surnuméraire chevauchant sur le cinquième orteil normal. Il s'articule au niveau de la tête du cinquième métatarsien. A ce pied, il y a donc polydactylie et syndactylie, c'est-à-dire sept orteils.

Ce nègre venu en France depuis quelques années exhibe dans les lieux publics ces difformités.

Son père, sa mère, ses six frères ou sœurs ne sont pas sexdigitaires, mais le frère de son père et ses cinq enfants présentent ces mêmes difformités.

Les vices de conformation par excès de développement ou la polydactylie se rangent sous quatre formes principales : 1° les doigts surnuméraires prolongeant la série normale; 2° les pouces surnuméraires; 3° les doigts surnuméraires situés sur le bord cubital; 4° la bifurcation de la main. Le nègre en question, il est intéressant de le noter, réunit sur lui-même les trois premières difformités de la classification précédente.

Cette difformité digitale est héréditaire chez ce nègre. On a déjà montré par un certain nombre de cas que ces difformités ne se perpétuaient pas indéfiniment et qu'elles disparaissaient par le croisement d'individus difformes avec d'autres individus sans pareille tare héréditaire. Toutefois, il est difficile souvent de recueillir des renseignements très exacts sur les parents. Voici un fait dans lequel la difformité a été constatée et notée entre divers membres de la même famille :

OBSERVATION II (INÉDITE)

**Polydactylie chez vingt personnes environ
de la même famille.**

B... Sig., âgée de soixante ans, se présente en 1888 à la Consultation des Chazeaux ; nous prenons les renseignements suivants à son domicile, rue Charpeney, à Lyon :

Aux mains, de chaque côté, un petit doigt surnuméraire atteignant le niveau de la phalange de l'auriculaire. Ce doigt cubital surnuméraire a trois phalanges et un métacarpien rudimentaire qui se détache du cinquième. Le cinquième métacarpien est bifurqué près de son extrémité phalangienne. Ces doigts anormaux sont opposables, ils ont des mouvements de flexion et d'extension. Les mouvements ne sont pas absolument indépendants de ceux de l'auriculaire.

Aux pieds, un doigt supplémentaire présente, de chaque côté, les mêmes caractères. Toutefois, pas de mouvements d'opposition, ce doigt est à l'alignement des doigts normaux.

Cette femme raconte ce qui suit au sujet de ses antécédents héréditaires :

Plus de vingt personnes dans sa famille auraient présenté cette difformité, d'après ce qu'elle a entendu raconter. Voici ce qu'elle a pu constater elle-même :

La difformité vient du côté maternel. Les descendants de son arrière grand-oncle ont eu cette difformité, deux d'entre eux ont été vus par elle. Trois oncles ou tantes étaient sexdigitaires. De même son grand-père et sa mère. Un de ses frères ainsi que ses trois enfants ont eu la même difformité. Sa sœur ne présentait rien d'anormal. Les deux enfants qu'elle a mis au monde avaient des doigts surnuméraires pédiculés qui ont été opérés. En résumé, dans la famille de sa mère très nombreuse du reste, on a presque toujours constaté des doigts supplémentaires qui, chez plusieurs personnes, ont été excisés par des chirurgiens.

A l'heure actuelle, avec les méthodes antiseptiques ou aseptiques,

il est très simple de guérir chirurgicalement ces difformités, soit polydactylie, soit syndactylie. Nous n'avons point proposé au nègre pareille intervention, puisque le vice de conformation qu'il présente est son gagne-pain.

DISCUSSION

M. Teissier à propos de l'intéressante communication de M. Rollet, fait remarquer qu'en face de faits aussi frappants de transmission héréditaire d'une anomalie on comprend aisément la puissance de l'hérédité chez les individus dégénérés.

M. Lavirotte rappelle que déjà M. Fox avait imaginé une théorie d'après laquelle il concluait que le gros orteil n'était pas le similaire du pouce de la main, mais provenait de la fusion des deux premiers doigts intimement soudés. L'anomalie étudiée par M. Rollet prouverait peut-être que cette théorie n'était pas vaine. Pour son compte personnel, il dit avoir vu aussi des transmissions héréditaires de même nature, que celles dont il vient d'être question.

M. Cornevin généralisant l'observation aux animaux rappelle qu'on peut créer des races nouvelles en faisant transmettre héréditairement par une sélection bien comprise des anomalies diverses.

C'est par hérédité qu'il a été créé la race de poules dite de houlan, et c'est d'après la même méthode que Poulten s'est efforcé de créer une race de chat à six doigts. La plupart des races et des variétés d'animaux domestiques trouvent leur origine dans la transmission héréditaire des caractères spéciaux, les différenciant des autres races.

M. Lesbre fait observer qu'il est fréquent de voir des chiens sexdigitaires des pattes de derrière et qu'il n'est pas rare non plus d'observer la transmission héréditaire de cette particularité.